



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 138 de l'ordre du jour
**Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies**

Situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un bilan de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies aux 31 décembre 2016 et 2017 et aux 30 avril 2017 et 2018, et une version actualisée des données figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général ([A/72/522](#)).

Le rapport porte principalement sur quatre grands indicateurs financiers : le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et les montants dus par l'Organisation aux États Membres.

À la fin de 2017, les soldes de trésorerie étaient positifs pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux. Cependant, le dernier trimestre a encore une fois été une période difficile en ce qui concerne la situation de trésorerie du budget ordinaire. Au 30 avril 2018, le solde de trésorerie était positif pour toutes les catégories, mais le budget ordinaire devrait à nouveau connaître un déficit de trésorerie vers la fin d'année, à moins que des contributions suffisantes soient versées.

Le Secrétariat met quant à lui tout en œuvre pour accélérer le versement des montants dus au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents. Les résultats définitifs de 2018 dépendront de la façon dont les États Membres s'acquitteront de leurs obligations financières.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des données qui actualisent celles figurant dans le précédent rapport sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale (A/72/522), de même qu'un point des indicateurs financiers aux 31 décembre 2016 et 2017 et aux 30 avril 2017 et 2018.
2. La situation financière de l'Organisation y est examinée à l'aune des quatre grands indicateurs habituellement utilisés, à savoir le montant des contributions mises en recouvrement, le montant des contributions non acquittées, la situation de trésorerie et le total des montants dus aux États Membres.

II. Situation financière

3. À la fin de 2017, le montant des contributions non acquittées pour l'ensemble des catégories était plus élevé qu'à la fin de l'année précédente. Le solde des liquidités était positif pour les opérations de maintien de la paix et les tribunaux, mais le budget ordinaire a connu des déficits de trésorerie au cours du dernier trimestre.
4. Plus récemment, au 30 avril 2018, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix était plus élevé par rapport à l'année précédente, mais plus faible pour les tribunaux internationaux. Les soldes de trésorerie étaient positifs dans tous les domaines, sachant toutefois que la situation de trésorerie du budget ordinaire devrait de nouveau être difficile vers la fin de l'année.
5. Pour ce qui est des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant, les montants dus aux États Membres à la fin de 2017 étaient inférieurs à ceux constatés un an auparavant.

A. Budget ordinaire

6. L'examen de la situation du budget ordinaire au 31 décembre 2017 fait apparaître une augmentation du montant des contributions non acquittées, passé de 409 millions à la fin de 2016 à 531 millions de dollars à la fin de 2017. En 2018, les contributions au budget ordinaire mises en recouvrement ont atteint 2,5 milliards de dollars, ce qui représente 91 millions de dollars de moins qu'en 2017. Au 30 avril 2018, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 1,6 milliard de dollars, soit 166 millions de plus qu'il y a un an.
7. À la fin de 2017, 145 États Membres au total avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit le même nombre qu'à la fin de 2016. Le Secrétaire général tient à les remercier et invite les autres États Membres à suivre leur exemple.
8. Plus récemment, au 30 avril 2018, 88 États Membres avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire, soit quatre de moins que ceux qui l'avaient fait au 30 avril 2017. Le Secrétaire général tient à les remercier de l'appui qu'ils apportent aux activités de l'Organisation et prie instamment tous les autres de s'acquitter de la totalité de leurs contributions dès que possible.
9. Les moyens de trésorerie disponibles pour couvrir les dépenses inscrites au budget ordinaire au titre du Fonds général comprennent le Fonds de roulement, dont le montant autorisé par l'Assemblée générale est de 150 millions de dollars, et le Compte spécial, dont le solde s'élève actuellement à 202 millions de dollars.

10. Au cours des derniers mois de 2017, le budget ordinaire a connu des déficits de trésorerie. Il s'agit d'une tendance inquiétante apparue il y a quelques années. Le solde au 31 décembre 2017 faisait apparaître un déficit de trésorerie de 278 millions de dollars.

11. Au 30 avril 2018, la situation de trésorerie s'était redressée, grâce aux contributions versées par les États Membres au premier trimestre et le solde de trésorerie s'établissait à 330 millions de dollars. Bien que la situation de trésorerie du budget ordinaire soit actuellement positive, il apparaît que le solde diminue à mesure que l'année progresse et de graves problèmes de liquidités se poseront de nouveau dans les derniers mois de l'année si des contributions suffisantes ne sont pas reçues. Compte tenu du peu de réserves dont disposent le Fonds de roulement et le Compte spécial, le résultat définitif pour 2018 sera largement fonction des contributions qui seront versées par les États Membres dans les mois à venir.

B. Opérations de maintien de la paix

12. Les besoins concernant les activités de maintien de la paix étant sujets à des fluctuations, il est difficile de prévoir les besoins de financement. De plus, l'exercice budgétaire retenu pour les opérations de maintien de la paix court du 1^{er} juillet au 30 juin et non du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il convient aussi de noter que les contributions sont mises en recouvrement séparément pour chaque opération et que les avis de mise en recouvrement s'échelonnent sur toute l'année et portent sur des périodes de durée différente.

13. À la fin de 2017, le montant total des contributions non acquittées pour les opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,9 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 128 millions de dollars par rapport au montant qui était impayé à la fin de 2016. En 2018, de nouvelles contributions d'un montant de 1,5 milliard de dollars ont été mises en recouvrement et des versements d'environ 1,1 milliard ont été reçus. Au 30 avril 2018, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 2,3 milliards de dollars.

14. Le total des montants dus aux États Membres au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 796 millions de dollars à la fin de 2017, ce qui représentait une diminution de 14 millions par rapport au montant de 810 millions qui était dû à la fin de 2016.

15. Au 30 avril 2018, un montant total de 1,2 milliard de dollars était dû aux États Membres, dont 385 millions au titre des contingents et des unités de police constituées, 734 millions au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions en cours et 86 millions au titre du matériel appartenant aux contingents pour les missions dont le mandat est terminé. Il englobe le montant des crédits supplémentaires qui ont été approuvés pour certaines missions en décembre 2017 [Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti] et qui ont été mis en recouvrement en janvier 2018. Il est prévu de procéder à des paiements supplémentaires au titre des contingents pendant le mois en cours pour deux missions, la MINUAD et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et d'autres paiements d'un montant de 506 millions de dollars sont prévus d'ici à la fin du trimestre en cours.

16. Le Secrétaire général tient à ce que l'Organisation s'acquitte de ses obligations à l'égard des États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aussi rapidement que sa situation de trésorerie le lui permet. À cet égard, l'Organisation suit de près la situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix et elle s'est donné pour priorité de rembourser les montants les plus élevés possible chaque trimestre, en fonction des liquidités et des données disponibles. Pour qu'elle puisse

le faire, les États Membres doivent s'acquitter de la totalité de leurs obligations financières dans les délais impartis et les mémorandums d'accord avec les pays qui fournissent du matériel appartenant aux contingents doivent être signés rapidement.

17. L'examen des contributions non acquittées au 30 avril 2018 montre que le montant de 2,3 milliards de dollars englobe 1,9 milliard de dollars au titre des missions en cours et 414 millions au titre des missions dont le mandat est terminé. En ce qui concerne les missions en cours, 798 millions de dollars portent sur des montants mis en recouvrement en 2018 et 1,1 milliard sur des montants mis en recouvrement en 2017 et avant.

18. La mise en recouvrement des contributions au titre des opérations de maintien de la paix s'échelonnant sur l'année et les montants nécessaires étant imprévisibles, il est parfois difficile pour les États Membres de se tenir à jour de leurs paiements. Au 31 décembre 2017, 29 États Membres s'étaient acquittés intégralement de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général tient donc à remercier tout spécialement les États suivants, qui se sont acquittés intégralement des sommes dont ils étaient redevables, à savoir l'Allemagne, l'Arménie, l'Australie, le Canada, la Chine, Chypre, le Danemark, la Fédération de Russie, la Finlande, l'Irlande, Israël, le Kirghizistan, la Lettonie, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Qatar, la République de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, le Sénégal, Singapour, la Slovaquie, la Suède, la Suisse, la Tchéquie et les Tuvalu.

19. Au 30 avril 2018, le nombre d'États Membres qui avaient versé l'intégralité de leurs contributions dues et exigibles au titre des opérations de maintien de la paix s'élevait à 38. Le Secrétaire général tient à saluer tout particulièrement ces États Membres, dont le nom suit, qu'il remercie de leurs efforts : l'Allemagne, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, la Belgique, le Brunéi Darussalam, le Canada, Cuba, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Koweït, la Lettonie, le Libéria, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Namibie, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Qatar, le Samoa, Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et les Tuvalu.

20. À la fin de 2017, les soldes de trésorerie disponibles pour les opérations de maintien de la paix (y compris les sommes inscrites au Fonds de réserve pour le maintien de la paix) s'élevaient à environ 3 milliards de dollars ; ces sommes sont conservées séparément, en application de la décision prise par l'Assemblée générale de maintenir des comptes distincts pour chaque mission. L'Assemblée a décidé qu'aucune mission de maintien de la paix ne devait être financée au moyen d'avances prélevées sur les fonds d'autres missions de maintien de la paix en cours. Le Fonds de réserve pour le maintien de la paix ne peut être utilisé qu'en cas d'établissement de nouvelles opérations ou d'élargissement d'opérations existantes. Sur le montant total des liquidités disponibles à la fin de 2017, environ 2,7 milliards de dollars étaient inscrits aux comptes des missions en cours, 177 millions de dollars à ceux de missions terminées et 138 millions de dollars au Fonds de réserve pour le maintien de la paix.

C. Tribunaux internationaux

21. À la fin de 2017, 114 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leur contribution au financement des tribunaux pénaux internationaux, et le montant total des contributions non acquittées s'élevait à 47 millions de dollars.

22. Plus récemment, au 30 avril 2018, le montant des contributions non acquittées au titre des tribunaux internationaux s'élevait à 83 millions de dollars, dont un montant

de 7,8 millions pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, pour lequel les dernières mises en recouvrement sont intervenues en 2016. Au 30 avril 2018, 162 États Membres s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions au budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda, 70 en avaient fait de même au titre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et 66 au titre du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux.

23. La situation de trésorerie des tribunaux en fin de mois était positive durant 2016 et 2017 et le demeurait en 2018, du moins à la date d'établissement du présent rapport. Le solde de fin d'année dépendra de la capacité des États Membres à continuer de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard des tribunaux.

D. États financiers

24. Avec la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public, le Secrétariat s'est engagé à renforcer la transparence et l'accès à l'information financière. Les états financiers donnent une vue d'ensemble de l'Organisation, en particulier de ses flux de trésorerie, mais également de ses actifs et de ses passifs. Le Volume I (les comptes de l'année terminée le 31 décembre 2017 font actuellement l'objet d'un audit) couvre les ressources inscrites au budget ordinaire ainsi que les fonds de contributions volontaires, les fonds d'équipement, le Fonds de péréquation des impôts, les fonds afférents aux assurances et d'autres fonds. Le Volume II porte sur les opérations de maintien de la paix, les états financiers les plus récents (pour l'exercice clos le 30 juin 2017) se trouvant dans le document publié sous la cote [A/72/5 \(Vol. II\)](#).

25. Selon les états financiers les plus récents, les actifs relevant du Volume I s'élèvent à 8,3 milliards de dollars, tandis que ceux relevant du Volume II totalisent 5 milliards de dollars ; ils prennent principalement la forme d'éléments de trésorerie, de placements et d'immobilisations corporelles. L'actif net de l'Organisation s'élève à 2,1 milliards de dollars au titre du Volume I et à 789 millions de dollars au titre du Volume II.

26. En ce qui concerne les produits et les charges, les entités relevant du Volume I ont perçu 6,1 milliards de dollars et dépensé 5,8 milliards de dollars, ce qui donne un excédent de 292 millions de dollars. Pour le Volume II, l'excédent était de 11 millions de dollars et correspondait à des produits s'élevant à 8 275 millions et des charges totalisant 8 264 millions.

III. Conclusions

27. Le Secrétaire général tient à remercier tout particulièrement les 42 États Membres qui, au 16 mai 2018, avait réglé la totalité de leurs contributions, à savoir l'Allemagne, l'Andorre, l'Australie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Bahreïn, la Belgique, le Bhoutan, le Brunéi Darussalam, le Canada, la Chine, Chypre, la Côte d'Ivoire, Cuba, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Koweït, la Lettonie, le Libéria, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Namibie, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Qatar, le Samoa, Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et les Tuvalu.

28. La santé financière de l'Organisation continue de dépendre du versement ponctuel par les États Membres de la totalité des sommes dont ils sont redevables. Le Secrétariat s'engage à utiliser les fonds qui lui sont confiés de manière rationnelle et à fournir des informations de la façon la plus transparente possible.